

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1810

présenté par
M. Houlié, rapporteur thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 35

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« les obligations mentionnées »

les mots :

« l'obligation mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.